



LA PAROLE DANS LA CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES ET DE LEUR EVALUATION

Texte de la Commission Nationale de Pédagogie

La parole est fondatrice : elle est signe de la naissance de l'humanité et en même temps, pour chaque homme, elle est la source et la condition d'une humanisation progressive. Éduquer, c'est d'abord permettre à chaque enfant de construire graduellement sa propre parole. Or, le lieu privilégié de l'éducation à l'école, c'est d'abord la culture, l'acquisition et la transmission des connaissances. « C'est le propre de la personne humaine de n'accéder vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture »¹. Reprenant cette question à la lumière des Assises², nous nous inspirons de la même démarche : révéler les enjeux éducatifs et les inscrire à l'intérieur des apprentissages scolaires.³

I – QUOI, POURQUOI, POUR QUOI

1. Quelle place a la parole dans les apprentissages ?

Dans le processus pédagogique, la parole entre en jeu de trois manières.

La parole est d'abord moyen dans l'acte d'apprentissage. La parole est nécessaire car elle permet à l'élève de dire ses représentations, ses acquis, ses difficultés. En ce sens, elle est intimement liée à l'acte d'apprendre.

Ensuite la parole structure l'acte d'enseigner. Par la parole, l'enseignant indique méthode, pratiques, exigences.... Et cette parole du maître, par son effet structurant, permet l'efficacité de l'apprentissage chez l'élève. Elle suppose des enseignants, l'unité des "savoirs en miettes" ne s'effectuant pas dans la tête des élèves, qu'ils construisent eux-mêmes une cohérence pédagogique.

Enfin, si la parole permet les apprentissages, elle peut être elle-même objet d'apprentissage. Son éducation permet d'accéder à une parole juste et raisonnée, qui suppose la maîtrise du langage pour exprimer au mieux sa pensée et ses sentiments. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que les enfants sont inégaux, du fait de leurs origines socioculturelles, quant au nombre et à la signification des mots qu'ils maîtrisent. Cette non maîtrise est lourde de conséquences sur tous les autres apprentissages, d'où l'importance de

¹ Gaudium et spes, n° 53.

² cf. en particulier « Exposer les résolutions de l'Enseignement catholique », ECD 242, p. 14, « L'éducation à la parole et à la responsabilité ».

³ Quelques constats préliminaires. André Blandin. Intervention introductive. Nov. 2003. cf. ci après p. 13

l'apprentissage de la langue et de la prise de parole dès l'école pré-élémentaire⁴, mais également tout au long de la scolarité, voire tout au long de la vie.

2. Quel sens a une pratique de la parole en classe ?

Promouvoir la parole dans la classe, c'est donner sa place à chacun, à chacun dans toutes ses dimensions. Promouvoir la parole dans la classe renvoie donc à une certaine conception de l'homme et de ses relations aux autres.

Grâce à la parole, la personne peut rendre compte de son expérience, de ce que sa mémoire recèle. Elle peut s'exprimer avec toute sa sensibilité. Elle contribue ainsi à formaliser ses idées, ses émotions, pour mieux les communiquer, les maîtriser.

Promouvoir la parole dans la classe, c'est vouloir développer l'intériorité, en particulier par la capacité à faire silence; silence qui se nourrit et donne tout son sens à la parole.

C'est aussi développer le sens de l'autre. Donner la place à la parole (heure de vie de classe, débat argumenté, éducation civique, juridique et sociale ...) contribue à l'apprentissage de la citoyenneté. En effet, l'élève apprend alors à écouter, à savoir défendre son point de vue tout en écoutant l'autre, à savoir jusqu'où il peut aller dans l'expression de ses convictions...

Cette parole est humanisante, c'est dire qu'elle est créatrice, qu'elle est celle qui autorise et qui est garante, qu'elle est celle qui fait grandir.

3. Quelles conditions pour qu'il y ait parole pédagogique ?

Pour que la parole soit parole pédagogique, elle doit être expression du sujet dans la relation à l'Autre.

Elle doit également emprunter à deux registres : le registre de la connaissance et le registre de la relation. Si la parole n'emprunte pas à ces deux registres, il y a alors obstacle aux apprentissages. En effet, celui qui se situe sur le seul registre de la connaissance, se coupe de la relation à la personne et perd sur le champ motivation. Symétriquement, celui qui se situe sur le seul registre de la relation, bascule dans l'affectif et le fusionnel.

La parole doit aussi être incarnée. Elle alors exprime tout l'être de la personne. Elle passe par le regard, le geste, la mimique Le corps lui-même devient parole.

Enfin, pour être pédagogique, la parole requiert écoute et silence : le silence pour l'écoute et le silence comme forme de parole.

En revanche, la parole n'est plus pédagogique quand elle devient simple bavardage. De la même façon, la parole destructrice – celle qui fait peur, qui tue – tout comme la parole qui emprunterait à un seul registre – celui de la connaissance ou celui de la relation – ne sauraient prétendre au statut de parole pédagogique. Il en est encore de même pour la parole qui considère l'autre comme objet.

⁴ cf. nouveaux programmes de l'école.

II - PAROLE PEDAGOGIQUE, PAROLE COMMUNE

1. Parole collective et parole commune

L'établissement scolaire est un lieu où les paroles individuelles doivent devenir "*parole collective*" et "*parole commune*". Toutes deux s'ancrent dans les champs de la pédagogie par le choix d'un thème ou d'un projet, avec pour objectif la transmission.

La *parole collective* suppose un travail conduit ensemble, après le choix d'un thème et la décision d'une même approche. C'est la juxtaposition de paroles individuelles sur un sujet commun, c'est le va-et-vient permanent entre les paroles individuelles et la parole collective, dans le respect des tâches, dans la confiance et le non jugement.

La *parole commune* est osmose, unité, où les paroles individuelles s'interpénètrent autour du projet qui donne cohésion et cohérence au groupe. Elle est construction où identité personnelle et identité collective trouvent leur place, faisant émerger une communauté éducative faite de statuts différents et complémentaires.

Dans un établissement scolaire, dans une classe, lieux de l'individualisme, voire du silence, construire une parole collective est une nécessité: elle est parole libérée et guidée, ouverte et riche, capable de susciter l'interrogation dans un va-et-vient entre les élèves, entre les élèves et les enseignants, entre les adultes.

2. De la parole collective à la parole commune

Le projet permet de passer *de la parole collective à la parole commune*; celle-ci n'est pas réservée aux seules heures de "vie de classe" et de "débats", elle naît aussi au cœur de chaque "discipline", dans chaque "conseil", quand *projet, modalités des échanges et créativité* sont mis en œuvre dans la complémentarité voulue et respectée des acteurs, élèves et adultes.

Dans cette démarche professionnelle, tous sont appelés à se dépasser jusqu'à un certain renoncement. Il est alors de la vigilance de chacun de se demander à quel moment, en quel lieu et sur quel laps de temps, les élèves et les adultes (parents, enseignants et chef d'établissement) peuvent avoir une parole personnelle qui révèle l'épaisseur de la personne, qui révèle la personne dans sa globalité (sociale, sexuelle, affective, morale, culturelle, spirituelle...)

La parole collective et la parole commune ne sont possibles que si un *cadre organisé, pensé*, est mis en place par un "meneur de jeu". Ce cadre rassure et permet l'échange, donne du sens et un but.

Pour ne pas devenir bavardage, la libre expression doit être encadré: des règles du jeu définissent l'objet du travail et les modalités de la prise de parole. Le rôle et la parole du meneur de jeu (enseignant ou chef d'établissement) sont reconnus; le chef d'établissement est garant de la cohérence et de la cohésion, garant de l'unité, mais non de l'uniformité. C'est lui qui rappelle au nom de quoi nous vivons ensemble, c'est lui qui aide à faire le lien avec les valeurs de référence contenues dans le *projet éducatif*, décliné en projet d'établissement, en projet d'animation pédagogique, pastorale, d'internat..., en projet de classe. C'est lui qui permet de découvrir que la parole commune est cohérente et qu'elle s'inscrit dans la politique globale de l'établissement.

Ce cadre doit garder suffisamment de souplesse pour ne pas enfermer la personne (élève, parent ou chef d'établissement) dans une seule "image"; la personne est au-delà de l'image, du moment et de la fonction assumée: il y va de la reconnaissance du rôle et de la parole de chacun.

Dans les différents échanges et les différents lieux, la parole sera reconnue *commune* par ce qu'elle révélera de sa cohérence avec le projet éducatif et par ce qu'elle révélera de la cohésion de la communauté éducative.

III - LA PAROLE DANS L'ÉVALUATION

1. L'évaluation comme parole partagée

L'évaluation est l'occasion d'une parole partagée qui de collective devient commune quand, elle aussi, est en cohérence avec le projet éducatif.

Comment dédramatiser la parole d'évaluation dans un établissement scolaire ?

- en permettant à l'élève d'avoir sa propre parole sur l'évaluation de son travail et de son comportement;
- en organisant des lieux et des temps pour le dialogue entre enseignants, afin qu'ils partagent leurs joies et leurs difficultés et qu'ils trouvent *ensemble*, comment parler avec l'élève et avec les parents;
- en dialoguant à plusieurs voix si besoin est, avec les parents, en s'appuyant sur des référents communs et après l'élaboration de la parole commune de l'équipe éducative⁵;
- en ayant des temps de dialogue qui soient parole partagée, entre un enseignant et le chef d'établissement, entre le chef d'établissement et la tutelle.

Dans un établissement scolaire, ce que chacun peut et doit assumer relève de la parole commune et non de la parole individuelle, de la parole d'un seul.

2. Evaluation, pouvoir, autorité

L'évaluation pose le problème de l'exercice du pouvoir et de l'autorité du professeur vis-à-vis de l'élève.

Dans le sens commun de l'autorité, c'est la notion de pouvoir qui apparaît la première. Ce pouvoir se vérifie dans les exigences, les jugements (oraux ou écrits) qu'un professeur peut émettre par rapport à un élève. Ceux-ci font obligatoirement appel à une éthique : L'élève doit être en effet perçu et respecté comme une personne dans toute sa complexité et sa globalité. C'est la production, voire le comportement de l'élève, qui fait l'objet d'une évaluation et d'un jugement, et non pas sa personne. Parfois d'ailleurs le jugement sur la production n'est-il pas influencé par le ressenti évaluatif du comportement ? Par rapport à la dimension éthique de l'évaluation, on peut dire que tout ne se dit pas, que tout ne s'écrit pas.

De plus, on peut constater aussi que « l'évaluation est souvent perturbée par l'orientation. Or le problème de l'orientation doit être traité à part, pour lui-même. Ces deux concepts sont à visiter séparément, même s'il y a interférence. A une orientation qui est une décision couperet, substituons une orientation par

⁵ À considérer : "l'évaluation partagée" évoquée par Monsieur Raffin, Président de l'Unapel.

pilotage, qui suppose éducation et formation et qui soit le résultat de toute une équipe : enseignants, responsables de la vie scolaire, parents, élèves, professionnels⁶. »

3. L'élève acteur de sa parole

Pour percevoir le jeune comme personne, le professeur ne pourra pas manquer de créer une relation réelle et vraie avec lui, relation qui se doublera d'une rencontre avec ses parents. Bien entendu le type de relation ne sera pas le même selon l'âge des jeunes concernés.

Cette relation nécessaire suppose que le professeur ait eu le souci de susciter la parole de l'élève. On retrouve là le second versant de l'autorité qui implique que le sujet devienne lui-même auteur de son propre discours et responsable de ses actions. Pour éviter le verbiage ou le bavardage, et donc pour être reconnue comme véritable parole, celle-ci nécessite un cadre qui garantit une rigueur. « L'usage de la parole doit être l'objet d'un apprentissage. Que la parole que l'élève doit être en mesure de prendre, soit une parole armée, une parole compétente, une parole instrumentalisée, une parole cultivée. Et non pas une parole incohérente, spontanée qui n'exprimerait que des pulsions, des opinions vagues, et qui en définitive aboutirait à dire n'importe quoi⁷. »

Cette parole donnée à l'élève doit lui permettre d'intérioriser, c'est-à-dire de faire sien des interdits sociaux et moraux, et de se mettre en projet, c'est-à-dire d'extérioriser des idées visant son futur. C'est sans doute par l'intermédiaire de l'élaboration d'une charte que ces objectifs peuvent se réaliser. Celle-ci permet de s'interroger, de se déconstruire mais aussitôt de construire une règle de vie qui lui est propre. Et aussi elle suggère un idéal qui sera à la fois transcendance mais aussi invitation à réaliser.

C'est alors qu'apparaît une autre facette du rôle du professeur qui doit « se mettre à la portée de ses élèves afin de faire monter leur niveau »⁸. « Evaluer, c'est aussi valoriser, c'est-à-dire savoir dire aussi ce qui est bien »⁹. Faire prendre conscience à l'élève de ses réussites est nécessaire pour que celui-ci les analyse afin qu'il puisse refaire ce qui peut ne sembler que dû au hasard.

⁶ cf. article de Véronique Glineur et Joseph Decoopman dans ECA 285.

⁷ cf. intervention de Guy Avanzini.

⁸ idem

⁹ cf. supra ECA 285.